

ARTICLE 1 - PRÉSENTATION DU CONCOURS

A l'occasion de l'édition 2021 de la Semaine franco-allemande, Cap Jeunesse Côte d'Azur en partenariat avec l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) organise un concours photographique gratuit et ouvert à toutes les classes (établissements scolaires du CM2 à la Terminale) et groupes de jeunes (associations...) de 10 à 18 ans.

Entre le 18 janvier et le 22 janvier 2021, toutes les photos proposées feront l'objet d'une publication sur le site et les réseaux sociaux de Cap Jeunesse Côte d'Azur.

Les gagnants seront annoncés le vendredi 22 janvier à 16h.

ARTICLE 2 - LE THÈME ET TAILLE DES PHOTOS

Thème : Amitié franco-allemande et développement durable

Les photos devront être proposées au format Instagram carré de 1080 x 1080 pixels.

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS

La participation est libre et gratuite, ouverte à tous à partir de 10 ans*, amateurs.

La classe ou le groupe participant devra adresser une seule photographie pour sa classe ou son groupe.

Chaque photographie doit être accompagné d'un titre et du lieu où a été prise la photographie.

La participation au concours s'effectue par envoi de fichiers numériques accompagnés des références de l'auteur et de sa photographie, suivant les conditions indiquées aux arts. 4 et 5.

En participant par un envoi, la classe ou le groupe représenté par un adulte déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions de participation publiées dans le règlement du concours. Il déclare être l'auteur de la photographie.

ARTICLE 4 - MENTIONS OBLIGATOIRES DE PARTICIPATION

Pour être validé, chaque fichier photographique devra impérativement être accompagné des mentions suivantes :

- Nom et prénom du professeur ou référent jeune de la classe ou du groupe.
- Coordonnées postales de l'établissement ou de la structure
- N° de téléphone et mail de la personne référente
- Titre de la photographie
- Lieu où la photographie a été prise
- La mention « j'autorise l'association Cap Jeunesse Côte d'Azur à reproduire cette photographie pour les besoins de valorisation du concours photo de la Semaine franco-allemande 2021».
- La mention « j'ai pris connaissance du règlement du concours et j'accepte les conditions de participation».

ARTICLE 5 - CONDITIONS TECHNIQUES

L'envoi des fichiers numériques s'effectue directement par mail à l'adresse de contact indiquée ci-dessous à l'art. 8.

- Les fichiers acceptés sont les jpg et png
- Le concours est organisé en photographie couleur ou noir et blanc
- Les photographies réalisées avec un drone ne sont pas acceptées.
- Les fichiers ne devront pas être retouchés, ni comprendre un quelconque montage ou surimpression, en dehors de l'optimisation classique de la lumière, des contrastes et de la couleur.
- Le poids des fichiers devra être au minimum de 3 Mo.

Le jury se réserve le droit de contacter l'auteur en cas de litige sur la configuration technique du fichier ou bien l'origine de la photographie.

ARTICLE 6 – DATE LIMITE DE PARTICIPATION

La date limite des envois est fixée au 13 janvier 2021 à minuit. La date et l'heure de réception du mail faisant foi. Le jury est souverain pour la validation des envois. Toute participation sera confirmée par mail.

ARTICLE 7 – COORDONNÉES D'ENVOI DES FICHIERS

Mail d'envoi : cecile.pinaud@ca-jeunesse.fr

ARTICLE 8 – PRIX DU CONCOURS

- Deux ou trois prix selon le nombre de participants au concours

Aucun prix ne pourra être échangé ou converti en numéraire. Le nom du bénéficiaire ne pourra en aucun cas être modifié.

ARTICLE 9 – PUBLICATION DES RÉSULTATS

Les photos gagnantes et les prix seront communiqués sur les réseaux sociaux de Cap Jeunesse Côte d'Azur le vendredi 22 janvier 2021.

ARTICLE 10 – JURY & CRITÈRES DE SÉLECTION

Les membres du jury ne peuvent participer au concours photo. Ils se réuniront en janvier 2021.

Les critères de sélection :

- Respect du thème
- Qualité esthétique
- Aspect technique
- Intérêt artistique

ARTICLE 11 – RÉSULTATS

Les auteurs des photographies sélectionnées seront contactés par mail ou téléphone.

Date et lieu de la remise des prix

La proclamation des résultats aura lieu en ligne le vendredi 22 janvier à 16h sur les réseaux sociaux de Cap Jeunesse Côte d'Azur.

Du 18 au 22 janvier toutes les photographies participantes au concours seront publiées sur le site internet et les réseaux sociaux de Cap Jeunesse Côte d'Azur.

ARTICLE 12 – PUBLICATION DU CONCOURS

La proclamation des résultats implique l'autorisation, par les auteurs, de la publication de leurs œuvres sur les supports de communication y compris numériques (site internet, réseaux sociaux)

ARTICLE 13 – RÉGLEMENT DU CONCOURS

Le règlement du concours est disponible en téléchargement, sur les sites internet suivants : www.cap-jeunesse.fr

ARTICLE 14 – RECOURS

La participation au concours implique l'acceptation de l'ensemble du règlement. Le mail de réception constitue de fait l'acceptation du règlement. En cas de litige ou de doute sur la qualité et l'origine de la photographie, le jury se réserve le droit de ne pas retenir un participant. Le présent règlement du concours est soumis au droit français.

ARTICLE 15 – CONTESTATION DES RÉSULTATS

Le jury est souverain dans le choix des présélections et des finalistes. La participation au concours photo implique l'acceptation de l'ensemble des conditions du règlement du concours et des résultats. Aucune contestation ne pourra être prise en compte.

ARTICLE 16 – LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre du concours photo de la semaine franco-allemande 2021. Dans tous les cas, il est rappelé que, conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, et du décret n° 2005 – 1309 du 20 octobre 2005, les participants bénéficient auprès de l'organisateur du concours d'un droit d'accès, d'interrogation, d'opposition, de rectification et de suppression pour les données les concernant, sur simple demande.

Les demandes devront être adressées à l'adresse suivante : cecile.pinaud@cap-jeunesse.fr

ARTICLE 17 – ORGANISATION DU CONCOURS

L'organisateur concours photo est l'association Cap Jeunesse Côte d'Azur, 6 avenue Félix Faure 06000 Nice.

ARTICLE 18 – PARTENARIAT

Le partenaire principal de ce concours est l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ).

Fait à Nice

Le 18 décembre 2020